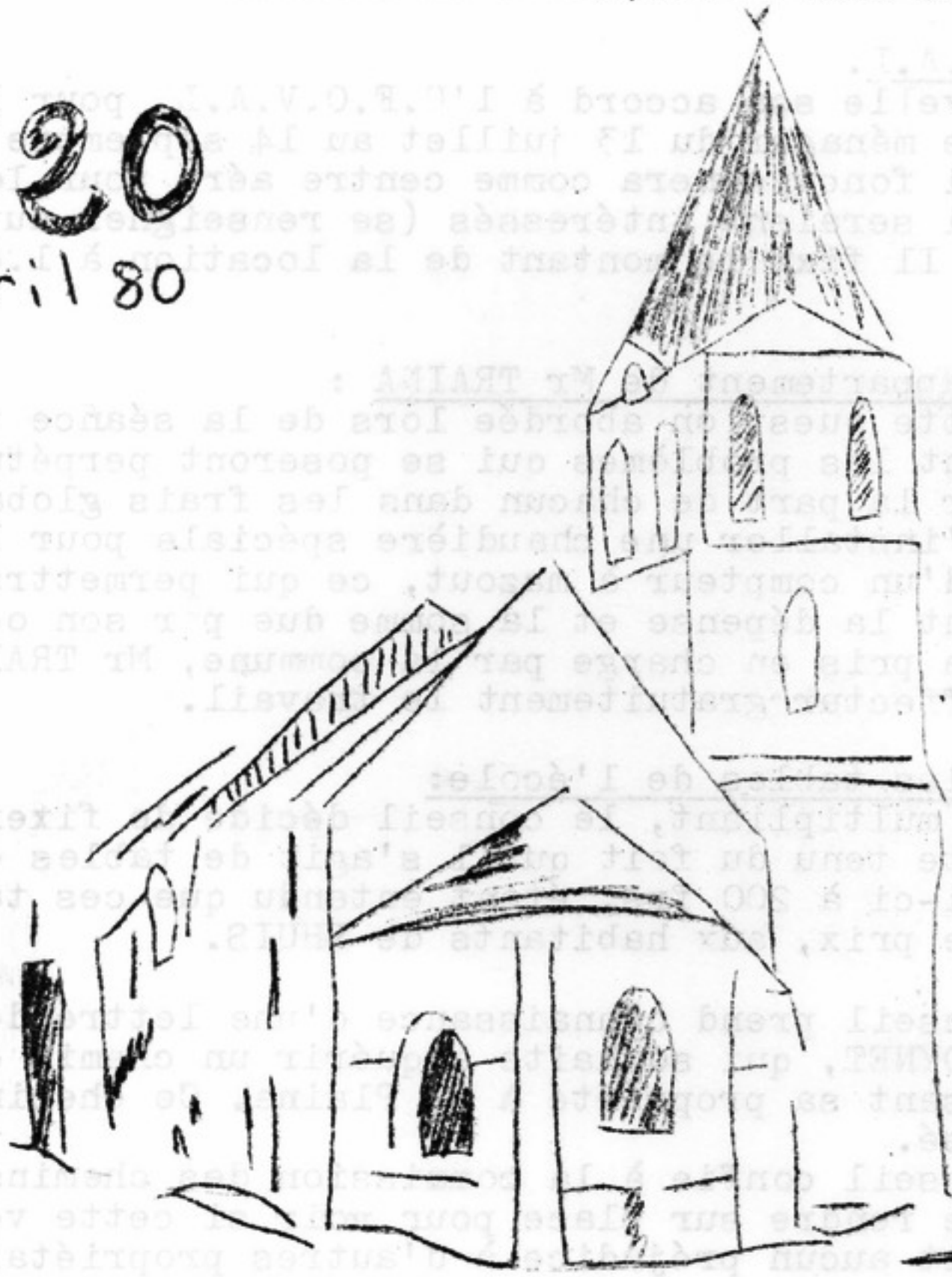


SOCIÉTÉ DE L'ÉCOLE

N° 20
Avril 80



COMPTE-RENDU des travaux du CONSEIL MUNICIPAL

=====

SEANCE du 20 MARS 1980

=====

Absents: M. GRISILLON, M. BONNARD Marcel (excusé)

Avant l'étude du budget primitif 1980, le conseil examine les questions suivantes:

Election des représentants de la profession à la Mutualité Sociale Agricole: le conseil établit le bureau qui assurera le déroulement du vote.

Permis de construire:

Après examen des dossiers et projets, le conseil donne un avis favorable aux demandes de :

M. BOYER Saint Martin

et Mr ROULET Henri Le Carre

pour des aménagements de bâtiments existants.

Colonie U.F.O.V.A.L.

Le conseil renouvelle son accord à l'U.F.O.V.A.L. pour l'occupation du centre ménager du 13 juillet au 14 septembre par la colonie. Celle-ci fonctionnera comme centre aéré pour les enfants de LHUIS qui seraient intéressés (se renseigner auprès des organisateurs). Il fixe le montant de la location à 1.800 frs (+ 20% sur 2 ans).

Chauffage de l'appartement de Mr TRAINA :

Revenant sur cette question abordée lors de la séance précédente, et considérant les problèmes qui se poseront perpétuellement pour déterminer la part de chacun dans les frais globaux, le conseil décide d'installer une chaudière spéciale pour l'appartement, munie d'un compteur à mazout, ce qui permettra de déterminer exactement la dépense et la somme due par son occupant.

Le matériel sera pris en charge par la commune, Mr TRAINA se proposant pour effectuer gratuitement le travail.

Vente des vieilles tables de l'école:

Des demandes se multipliant, le conseil décide de fixer un prix de vente. Compte tenu du fait qu'il s'agit de tables en chêne, il fixe celui-ci à 200 frs, étant entendu que ces tables sont réservées, à ce prix, aux habitants de LHUIS.

Le conseil prend connaissance d'une lettre de Mr Henri LOYNET, qui souhaite acquérir un chemin communal traversant sa propriété à La Plaine. Ce chemin n'est plus utilisé.

Le Conseil confie à la commission des chemins la tâche de se rendre sur place pour voir si cette vente ne porterait aucun préjudice à d'autres propriétaires voisins, et de voir avec l'acquéreur les modalités de la transaction.

La décision définitive interviendra lors d'une prochaine séance.

BUDGET PRIMITIF 1980

prévisions faites et proposées au Conseil Municipal
par Monsieur le Maire:

SECTION I N V E S T I S S E M E N T

Dépenses:

Caisse des Dépôts	39.880,55
"	15.532,37
Crédit Foncier	4.096,95
Crédit Agricole	21.211,06
Assurances	6.712,93
Emprunt Electricité	2.216,61
Affaires spéciales	1.887,17
	<u>91.537,64</u>

Recettes:

T.V.A.	21.000,--
Subvention du Département	
adduction eau	9.104,13
Prime construction	875,--
Subvention département	
adduction eau	12.611,54

Les recettes de cette section doivent équilibrer les dépenses, par conséquent, le manque doit être prélevé dans la section de fonctionnement, soit la somme de : 47.946,97 frs

SECTION F O N C T I O N N E M E N T

Dépenses:

- Denrées et fournitures: 40.000,--
(observation) il est prévu entre
autre: 35.000 frs de combustible)

- Frais de personnel 148.182,--
- Impôts et taxes 4.300,--
- Travaux et services 234.641,65

Cette somme se répartit:

- loyer gendarmerie:	70.000,--
- réparation bâtiments	54.000,--
- voirie	68.000,--
- acquisition de matériel	3.000,--
- électricité	27.000,--
• assurances	9.500,--

- Participations 41.522,49

répartit pour les principales
rubriques:

- aide sociale	30.000,--
- remboursement emprunt syndicat	
électricité	4.500,--
- remboursement emprunt chemin	1.200,--

- Allocations et subventions: 17.220,--

cette somme se répartit:

- Agence du bassin	6.000,--
- pompiers	4.500,--
- Sou des Ecoles	5.000,--
- Aux associations du pays	200,--
- Echos de Lhuis	200,--

Mme FAVRE propose de donner une subvention
à l'Echos de Lhuis.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

- Frais de gestion générale: 40.300,--

dont entre autre:

- maire, indemnité annuelle	12.800,--
- pour chaque adjoint, indemnité annuelle	6.400,--
- fêtes et cérémonies	3.000,--
(dont 1.000 frs pour le feu d' artifice)	
- transport	6.000,--
- P.T.T.	5.000,--

Mr DUCOLOMB décide d'abandonner son
indemnité d'adjoint, jugeant que, de par son
éloignement, il n'est pas en mesure d'exercer
son mandat.

- Frais financier,)
 Intérêts emprunts) 95.840,47

- Prélèvement pour les dépenses
 d'investissement 47.946,97

- Recettes:

- Produits exploitations	64.000,--
- produits domaniaux	60.023,58
- produits financiers	1.940,--
- recouvrement subventions	30.000,--
- part représentative anciens produits fiscaux	228.914,--
- Impôts indirects	16.610,--
- contributions directes	268.466,--
	=====
	669.953,58
	=====

Les fonds libres de l'année 1979 s'élevaient à
428.000 frs (42,8 millions de centimes)

Pour 1980, les fonds libres sont de:
300.000 frs (30 millions de centimes) auxquels il
faut retirer:
94.000 frs d'emprunt réalisé pour le financement de
l'électrification du stade.

60.000 frs de travaux de voirie restant à réaliser.

Il faut ajouter:
27.000 frs provenant de travaux réalisés à la poste.

En fait les fonds disponibles pour l'année 1980 sont
de 175.000 frs (17,5 millions de centimes)

Ces fonds libres ne sont possibles pour la commune,
qu'avec une augmentation de 15%.

Le Conseil Municipal approuve.

=====

LU POUR VOUS A LA GRILLE DE LA MAIRIE

PERMIS DE CONSTRUIRE

accordé le 25-2-1980
à M. BOURRET Marcel
domicilié : 10 avenue des Sources 69130 ECULLY
pour édifier un garage individuel : 18 M2
sur terrain sis à: "Le Poulet" LHUIS, cadastré section F
45 - 1146 pour 814 m2

accordé:
à Mme MORIN Colette
domiciliée : Gîtes Ruraux à GROSLEE 01680 LHUIS
pour édifier une maison individuelle,
sur terrain sis à: "Cottieux" LHUIS, cadastré section 837
pour 4010 m2.

accordé le 22-2-80
à M. RIVE Antonin
domicilié: "Le Carre" 01680 LHUIS
pour édifier: modification d'ouverture - création d'une porte
de garage, sur terrain sis à "Le Carre" LHUIS, cadastré
section G 303.

accordé le 22-2-80

à M. GUIJLOUD Jacques

domicilié: "Le Trieux" 01680 LHUIS

pour édifier: une terrasse en façade sud-ouest

sur terrain sis à: "Le Trieux" LHUIS, cadastré section F 1150

pour 2540 m2.

accordé le 7-3-80

à M. DUFETRE René

domicilié à "Le Carre" 01680 LHUIS

pour édifier: l'aménagement d'un bâtiment existant

sur terrain sis à "Le Carre" LHUIS, cadastré section G

N° 302 pour 60 m2.

LE S O U D E S E C O L E S

VOUS INVITE à entrer

..... DANS LA DANSE

C'est le 12 AVRIL que nous vous convions à
notre soirée musette. Elle sera animée par le trio-musette
de notre ami: Maurice SALVI

Vous pourrez déguster la délicieuse pâtisserie
familiale, arrosée des meilleurs crus, cela dans une chaude
ambiance.....

Retenez votre place en vous procurant votre
carte d'invitation auprès des responsables..... et MERCI
de votre participation.

--:--:--:--:--:--:--